Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 04 novembre 2024

Délibération n° CR-2024-11-P01

Objet : Validation de la synthèse de la séance plénière de la Commission de la Recherche du 30 septembre 2024.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 24 novembre 2023, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la synthèse de la séance plénière de la Commission de la Recherche du 30 septembre 2024.

Après en avoir délibéré.

Article 1 : Donne un avis favorable à la synthèse de la séance plénière de la Commission de la Recherche du 30 septembre 2024.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	33
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	33

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Carole Hénique-Gréciet

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 04 novembre 2024

Délibération n° CR-2024-11-P02

Objet : Décision portant sur la proposition de l'enveloppe budgétaire de la recherche pour l'année 2025.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 24 novembre 2023, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la proposition de l'enveloppe budgétaire de la recherche 2025- (annexe 1)

Après en avoir délibéré.

Article 1 : Donne un avis favorable à l'ensemble des propositions.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	32
Abstentions :	14
Contre :	0
Pour :	18

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission de la Rech erche

Carole Hénique-Gréciet

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 04 novembre 2024

Délibération n° CR-2024-11-P03

Objet : Décision portant sur la ventilation de la dotation récurrente des unités de recherche 2025.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 24 novembre 2023, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la ventilation de la dotation récurrente des unités de recherche 2025 – Annexe 2.

Après en avoir délibéré.

Article 1 : Donne un avis favorable à l'ensemble des propositions.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	32
Abstentions :	1
Contre :	0
Pour :	31

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Carole Hénique-Gréciet

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 04 novembre 2024

Délibération n° CR-2024-11-P04

Objet : Décision portant sur les lettres de lancement des appels d'offres de la commission de la recherche 2025.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,
Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 24 novembre 2023, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner les lettres de lancement des appels d'offres de la commission de la recherche 2025

Après en avoir délibéré.

Article 1 : Donne un avis favorable à l'ensemble des propositions sous réserve des modifications apportées en séance.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	32
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	32

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Carole Hénique-Gréciet

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 04 novembre 2024

Délibération n° CR-2024-11-P05

Objet : Décision portant sur les actions recherche dans le cadre de la convention attributive d'aide de l'ANR à AURORA.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 24 novembre 2023, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner les actions recherche dans le cadre de la convention attributive d'aide de l'ANR à AURORA.

Après en avoir délibéré.

Article 1 : Donne un avis favorable à l'ensemble des propositions.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	32
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	32

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Carole Hénique-Gréciet

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 04 novembre 2024

Délibération n° CR-2024-11-P06

Objet : Décision portant sur les critères d'attribution de la PEDR 2025.

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 24 novembre 2023, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner la proposition de renouvellement des critères d'attribution de la PEDR 2024 pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré.

Article 1 : Donne un avis favorable à l'ensemble des propositions.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	32
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	32

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Carole Hénique-Gréciet

Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne

Séance plénière du 04 novembre 2024

Délibération n° CR-2024-11-P07

Objet : Avis portant sur les primes pour responsabilités de direction des laboratoires (RIPEC C2).

La Commission de la Recherche du Conseil Académique de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, réunie en formation plénière,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-8 et L. 762-4 ;
Vu la délibération par laquelle le Conseil d'Administration, en séance du 24 novembre 2023, a adopté les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne ;
Vu la délibération du Conseil d'Administration n° CA-2022-ELE-UPEC-01 du 07 septembre 2022 portant élection de Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

Considérant ce qui suit :

La Commission de la Recherche est appelée à examiner les primes pour les responsabilités de direction des laboratoires (RIPEC C2) – Annexe 5.

Après en avoir délibéré.

Article 1 : Donne un avis favorable à l'ensemble des propositions.

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	32
Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	32

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Jean-Luc Dubois-Randé

La Vice-Présidence de la Recherche et de la Commission de la Recherche

Carole Henique-Gréciet

Annexe 1 : Enveloppe budgétaire de la recherche 2025

	BUDGET PREVISIONNEL 2025 (Socle & LPR)	
Enveloppes globales	**2.600.000,00 €**	
	Equipe de Recherche (hors plateaux)	**1.850.000 €**
	SCUMEA	10.850 €
	Plateau ICMPE	62.713 €
	ACTRIS & ERIC-ACTRIS	10.627 €
	LUTIN	5.000 €
	Plateaux	**89.190 €**
Politique scientifique	AO PE & MS	200.000 €
	Post Doc UPEC 2025-2026 *(3 postdocs 9 mois)*	35.460 €
	Post Doc UPEC 2024-2025 (5 postdocs 50 mois)	197.000 €
	Dotation démarrage des travaux scientifiques "jeunes chercheurs"	36.000 €
	CRCT	60.000 €
	Total Politique scientifique	**528.460 €**
soutien à l'innovation	Soutien à la prématuration	100.000 €
	MEDICEN	4.350 €
	Advancity/Cap Digital	4.000 €
	Systematic	5.000 €
	Soutien à l'innovation	**113.350 €**
Cotisations	Institut Européen d'Astrobiologie	2.000 €
	RESEIDA	5.000 €
	GIS GENRE	5.000 €
	GIS 2IF	500 €
	Institut Emilie du Châtelet	3.000 €
	Institut des Amériques	2.500 €
	Cluster Eaux Milieux Sols	1.000 €
	Total Cotisations	**19.000 €**
	Total enveloppe	**2.600.000 €**
	Différence prévisionnel	**0 €**

Annexe 2 : Dotation récurrente des unités de recherche 2025

Dotatios des unités de recherche pour l'exercice 2025			
Laboratoires	***Dotation en BI 25***	**80%**	**20%**
Secteur BIO-SANTE	**720.900 €**	**576.720 €**	**144.180 €**
DYNAMYC	21.856 €	17.485 €	4.371 €
Gly-CRRET	33.322 €	26.658 €	6.664 €
IMRB	562.173 €	449.738 €	112.435 €
EPIDERME	27.231 €	21.785 €	5.446 €
ENT	18.632 €	14.905 €	3.726 €
TRePCa	18.273 €	14.619 €	3.655 €
EC2M3	3.583 €	2.866 €	717 €
BIOTN	35.830 €	28.664 €	7.166 €
Sciences expérim	**437.400 €**	**349.920 €**	**87.480 €**
IEES	31.684 €	25.348 €	6.337 €
CERTES	58.475 €	46.780 €	11.695 €
LEESU	37.094 €	29.675 €	7.419 €
LGP	5.410 €	4.328 €	1.082 €
LISA	67.233 €	53.786 €	13.447 €
LISSI	77.537 €	62.029 €	15.507 €
MSME	26.533 €	21.226 €	5.307 €
CHART	15.456 €	12.365 €	3.091 €
ICMPE	117.980 €	94.384 €	23.596 €
iences Non expéri	**112.500 €**	**90.000 €**	**22.500 €**
LACL	62.349 €	49.880 €	12.470 €
LAMA	50.151 €	40.120 €	10.030 €
Secteur SHS	**579.200 €**	463.360 €	115.840 €
CEDITEC	27.855 €	22.284 €	5.571 €
CIRCEFT	16.466 €	13.173 €	3.293 €
LIRTES	58.181 €	46.545 €	11.636 €
CRHEC	31.972 €	25.578 €	6.394 €
ERUDITE	40.205 €	32.164 €	8.041 €
IMAGER	66.139 €	52.912 €	13.228 €
IRG	97.562 €	78.050 €	19.512 €
LAB'URBA	51.045 €	40.836 €	10.209 €
LIPHA	35.128 €	28.102 €	7.026 €
LDAR	16.466 €	13.173 €	3.293 €
LIS	39.382 €	31.505 €	7.876 €
LDP	34.716 €	27.773 €	6.943 €
MIL	64.081 €	51.265 €	12.816 €
Total	**1.850.000 €**		

Annexe 5 : Primes de direction de laboratoire (RIPEC C2)

Unité	Statut	Vote CA 07-2023	Proposition 1 CR 4 11-2024
ERUDITE	*Direction*	70	70
	Direction adjointe		44
LEESU	*Direction*	70	70
	Direction adjointe		44
LDAR	*Direction*		70
	Direction adjointe	44	44
LGP	*Direction*		70
	Direction adjointe	44	44
CIRCEFT	*Direction*		70
	Direction adjointe	44	44
LIPHA	*Direction*		70
	Direction adjointe	44	44
LAMA	*Direction*		87
	Direction adjointe	55	55